



Dossier du BHI N° CBC-1

LETTRE CIRCULAIRE 51/2009  
15 juillet 2009

**RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU SOUS-COMITE DE L'OHI SUR LE  
RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBSC)**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La septième réunion du CBSC de l'OHI qui a eu lieu à Séoul, République de Corée, du 11 au 13 mai 2009, a été abritée par la « KHOA » (Administration hydrographique et océanographique coréenne) auparavant le « NORI ». M. Ye Jong Woo, ancien directeur général du NORI s'est adressé au sous-comité et a souhaité la bienvenue aux participants. La réunion du CBSC était conduite par son président, le capitaine de vaisseau Gorziglia, Directeur du BHI.

2 Le président a donné un aperçu général des activités entreprises depuis la dernière réunion et a rendu compte du niveau et de la performance du fonds CB ainsi que des contributions reçues du Japon et de la République de Corée, à l'appui des activités de renforcement des capacités (CB). La coordination avec la COI, l'OMI et l'OMM a été soulignée, notamment pour les projets menés, conjointement avec la COI, dans l'océan Indien et avec l'OMI, dans le Pacifique sud-ouest et les Caraïbes.

3 Le sous-comité a examiné les accomplissements de 2008 et les progrès à ce jour réalisés en ce qui concerne le CBWP de 2009. Il a également examiné les soumissions faites par différentes CHR, a décidé de mettre à jour le programme de travail 2009 en matière de renforcement des capacités et a approuvé le programme de travail du CB pour 2010, lequel a été préparé, en tenant compte du programme de travail de l'OHI approuvé pour la période 2008-2012.

4 Les procédures établies par le CBSC en vue de faciliter l'administration du fonds CB ont été révisées. Les procédures PRO1, PRO2 et PRO3 ont été finalisées et mises en ligne sur le site web de l'OHI. La PRO4 et la partie finale de la PRO5 sont en cours. On a estimé qu'il était important que tous connaissent la première partie de la PRO5 « Evaluation des performances » étant donné qu'elle donne les directives et les règles qui permettent d'évaluer les performances de tous les efforts CB financés par le fonds CB. Cette PRO5 est jointe en annexe à la présente lettre circulaire.

5 Le président a informé les participants que suite à l'implémentation de la nouvelle structure de l'OHI, en janvier 2009, il était nécessaire que le CBSC élise ses représentants. Les membres du CBSC ont, à l'unanimité, décidé d'élire M. Janis Krastins (LV) à la présidence du sous-comité sur le renforcement des capacités et le CF Brian Connon (USA) à

la vice-présidence. Il est prévu que la prochaine réunion du CBSC aura lieu en mai/juin 2010 à la Nouvelle Orléans, USA.

6 Le compte rendu a été mis en ligne sur le site web de l'OHI, sous « Comités & GT>>>> CBSC >>> Previous Meetings >>> Documents ». Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir fournir leurs commentaires sur le compte rendu, au plus tard le 31 août 2009.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Gorziglia', written in a cursive style.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur

Annexe : PROCEDURE 5 « Evaluation des performances ».



4, Quai Antoine 1er  
B.P.445 - MC 98011 MONACO Cedex  
PRINCIPAUTE DE MONACO

## SOUS-COMITE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

### PROCEDURE 5

#### EVALUATION DES PERFORMANCES

La Procédure 5 fournit des directives et des règles visant à évaluer les performances de tous les efforts fournis en matière de renforcement des capacités (CB) et financés par le fonds CB. L'évaluation doit être divisée en différents types de projets, étant donné, par exemple que l'évaluation du succès du sponsoring d'un cours de formation diffère du résultat d'une visite technique.

La personne ou l'organisme sponsorisé doit fournir un rapport. Ce dernier devra être présenté d'une certaine manière, donner une idée du résultat ainsi que différentes indications pour d'autres projets comparables. Une évaluation devra également être faite par le CBSC pour déterminer si les sommes dépensées ont été utiles. Ceci est important (en combinaison avec le rapport) pour aider à prendre d'autres décisions de financement pour un même demandeur et pour améliorer les projets similaires.

La procédure 5 est subdivisée en quatre étapes :

1. Contrôle du projet
2. Rapport
3. Evaluation
4. Analyse

L'évaluation des performances doit se rapporter à la demande et doit être aussi concrète que les objectifs qui ont été formulés.

#### **1. Contrôle du projet**

Le contrôle est effectué par le représentant régional pertinent (organe interne de chaque CHR et point focal, voir Résolution administrative T1.3) ou par une autre personne nommée par le CBSC sous la supervision du président/vice-président du CBSC.

Le contrôle commence après que le CBSC ait informé la CHR du financement et se termine lorsque le responsable du projet rend compte au CBSC. Le rapport sur la réalisation du projet lui-même relève de la responsabilité du chef de projet.

Pour les projets complexes, une subdivision en étapes importantes est nécessaire et devra être faite à l'étape de la demande. Ces étapes prédéfinies doivent être examinées par le représentant.

## 2. Rapport sur le projet exécuté :

Le chef de projet doit fournir un rapport après l'achèvement, l'interruption ou l'annulation du projet, y compris une évaluation du projet par l'ensemble des participants (c'est-à-dire les participants aux cours de formation). Une fois finalisé, il est envoyé au CBSC avec copie aux CHR concernées. La CHR, de préférence par le biais de son coordinateur régional ou d'un membre du CBSC de cette région, devra évaluer les résultats obtenus, pourra ajouter des remarques et les envoyer au CBSC.

Tous les rapports doivent avoir la même « Identification » et devront être fournis selon le formulaire indiqué ci-dessous.

### Rapport :

<b>Identification</b>	<b>Numéro du Project : (celui attribué par le CBSC)</b>
Nom du projet :	
CHR/pays qui fait la soumission :	
Date :	
Institut qui exécute le projet :	
Nom du responsable :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

[identique à celui du formulaire de demande]

<b>Rapport financier</b>				Commentaires
	demandés	attribuées	dépensées	
Contribution des pays concernés				
Contribution des tiers				
Contribution attendue du fonds CB				
Coût total (en Euros)				
Décomposition des coûts				
Du fonds CB (item et montant)				
Des tiers (item et montant)				

<b>Résultats</b>	
	Evaluation et commentaires
Date de démarrage	
Date de fin	
Changements de rayon d'action ou d'objectifs	
Résultats obtenus (sortie, produit, etc.)	
Comparaison avec les	

accomplissements et les bénéfices attendus	
Problèmes rencontrés	
Suggestion d'amélioration pour des projets similaires	
Suggestion pour le suivi des projets	
Informations sur les retombées, à long terme, pour l'hydrographie et l'utilisation durable	
Estimation	% en fonction du critère d'évaluation a) résultats obtenus b) autre perspective
Remarques générales	

Pour les visites techniques, ce formulaire ne sera peut-être pas valable. Dans ce cas, la « conduite de visites consultatives par des équipes d'étude issues des Etats membres des Commissions hydrographiques régionales » peut être utilisée, en incluant les subdivisions suivantes :

- INTRODUCTION
- DESCRIPTION DES ACTIVITES MARITIMES
- RESUME DE L'ANALYSE DE LA S-55
- PROPOSITIONS DE COORDINATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
- PROPOSITIONS D'ASSISTANCE
- ACTION DE SUIVI

### **3. Evaluation (par les chefs/organisateur du projet) :**

Il est demandé au chef de projet d'évaluer le projet en lui-même et les perspectives futures. L'évaluation devrait être effectuée selon le tableau fourni en notant chaque indicateur de performance, sur une échelle de 0 à 5. Des commentaires supplémentaires pour obtenir des explications plus détaillées peuvent être ajoutés dans le tableau. Le chef de projet est invité à réunir les commentaires en retour de l'ensemble des autres participants au projet, selon qu'il convient.

Chacun des indicateurs de performance indiqués dans le tableau est noté conformément à l'échelle fournie :

#### a. Evaluation principale

- |            |  |
|------------|--|
| 0 = 0-20%  | aucun but atteint, aucun résultat,   |
| 1 = 20-40% | uniquement quelques objectifs atteints ou bien une partie mineure des buts atteinte        |
| 2 = 40-60% | environ la moitié des objectifs atteints, résultat partiellement satisfaisant              |
| 3 = 60-80% | pratiquement tous les objectifs principaux ont été atteints, résultat presque satisfaisant |
| 4 = 80-90% | ensemble des principaux objectifs atteints, résultat satisfaisant                          |

5 = 90-100% objectifs entièrement atteints, résultat parfaitement satisfaisant, plus qu'attendu,

b. Notation par points pour estimer les perspectives possibles pour d'autres projets

0 = 0-20% pratiquement aucune base pour d'autres projets, un réajustement général de la coopération est nécessaire avant de commencer d'autres projets

1 = 20-40% base relativement médiocre pour d'autres projets, un réajustement de la coopération semble utile avant de commencer d'autres projets

2 = 40-60% base raisonnable pour d'autres projets, cependant des ajustements majeurs sont nécessaires

3 = 60-80% bonne base pour d'autres projets mais quelques ajustements pourraient être utiles

4 = 80-90% bonne base pour d'autres projets

5 = 90-100% très bonne base pour d'autres projets

	<i>Indicateur de performance</i>	<i>Note</i>	<i>Commentaires</i>
-	Dispositions		
	Organisation du projet		
	Participation (contribution) des		
	Partenaires nationaux		
	Partenaires régionaux		
	CHR		
	BHI		
-	Efficacité du projet		
	Objectifs atteints		
	Calendrier		
-	Perspectives future		
	Besoin en projets similaires (localement, régionalement)		
	Impact sur le développement futur		
-	Procédure du CBSC		
	Formulaire de demande		
	Soutien reçu		
	Suivi et compte rendu		

**FIN**